

Université de Lorraine

Faculté de Médecine de Nancy

2022

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR EN MÉDECINE

Présentée et soutenue publiquement

dans le cadre du troisième cycle de Médecine Générale

Par

Sébastien MOREL

le 02 décembre 2022

Freins et difficultés limitant la prescription d'Activité Physique

Adaptée par l'intermédiaire du dispositif PRESCRI'MOUV :

enquête auprès des médecins généralistes de Lorraine

MEMBRES DU JURY

Monsieur le Professeur Jean-Marc BOIVIN

Président du Jury

Monsieur le Professeur Olivier ZIEGLER

Juge

Monsieur le Docteur Jean-Charles VAUTHIER

Juge

Monsieur le Docteur Thierry DEVAUX

Directeur de Thèse

Conclusion

L'inactivité physique et la sédentarité, occupant une place encore trop importante dans nos sociétés occidentales, ont incité les pouvoirs publics, devant l'essor considérable des preuves scientifiques inhérentes à la pratique d'une activité physique dans le domaine de la santé, à associer les APS comme thérapeutique non médicamenteuse. Le médecin traitant est alors autorisé à prescrire une activité physique dédiée à ses patients atteints de pathologies chroniques. Depuis une dizaine d'années, plusieurs dispositifs d'aide à la prescription sont apparus notamment Prescri'Mouv dans le Grand Est. Malgré un outil innovant et facilitant, il persiste des obstacles à son utilisation en pratique. L'objectif de ce travail de recherche était alors de les identifier en interrogeant les Médecins généralistes lorrains.

Il existe des disparités d'organisation territoriales avec des opérateurs différents. En effet, l'utilisation du dispositif est favorisée dans certains territoires. Le modèle Vosgien semble être le plus efficace avec son opérateur indépendant APS Vosges et ses intervenants APA propre au dispositif, permettant ainsi une adaptation territoriale optimale. Le développement de la pluridisciplinarité, au sein de MSP voir, par extension, au sein de Maison Sport Santé, est l'un des bras de levier potentiel sur lequel le dispositif s'appuie et fonctionne. Bien que le développement de celles-ci doit s'intensifier et se poursuivre, la diffusion du dispositif doit se généraliser et atteindre l'ensemble des cabinets médicaux, médecins spécialistes compris. De plus, chaque patient doit bénéficier de conseils minimaux répétés venant de l'ensemble des professionnels de santé qui interviennent dans son parcours afin de susciter l'intérêt des APS. L'éducation thérapeutique étant primordiale dans l'objectif d'intégrer de manière pérenne les APS au quotidien.

La quasi-totalité des médecins interrogés sont d'accord : les bénéficiaires du dispositif doivent s'élargir et cela même en prévention primaire. De l'autre côté, l'inclusion dans le dispositif devrait être autorisée à d'autres professionnels de la Santé comme du Sport, comme cela est déjà effectif dans certaines régions. De la même manière, le maillage territorial des associations sportives est une force sur laquelle le Sport Santé doit s'appuyer, tout en incluant activement les éducateurs sportifs. Au premier plan, il est nécessaire qu'ils aient accès aux dossiers patient et puissent adapter leurs compétences face à tout type de pathologies chroniques au gré, si nécessaire, de formations complémentaires.

Le remboursement de l'APA est en cours de réflexion au sein des autorités politiques et pourrait dans les années à venir changer considérablement nos pratiques et potentiellement nos modes de vies.

Une modification d'un comportement ne s'arrête malheureusement pas à l'inclusion du dispositif, ainsi il serait intéressant d'évaluer quels pourraient être les facteurs de consolidations à la pratique stable d'une AP, initiée au sein du dispositif et poursuivie tout au long de la vie d'un pratiquant.